

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de COURNON-D'AUVERGNE, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yanik PRIÈRE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2026

PRÉSENTS /

M. Yanik PRIÈRE, Maire.

Mme Élisabeth FORESTIER-HUGON ; M. Hugues MALINAUD ; Mme Catherine COSTE ; Mme Rénatie LEPAYSAN ; M. Eric GIRARD ; Mme Audrey NIERGA ; Adjoints au Maire.

M. Yves RAMON ; M. Jean-Noël HUGON ; Mme Catherine MIDROIT ; M. Bruno BONNAVE ; M. Jean-Paul LAPOUGE ; Mme Maryse BOSTVIRONNOIS ; M. Joël COUZELAS ; Mme Pascale FAURE ; M. Jean-Louis CLIGNAC ; Mme Mélanie DOMAS ; Mme Magali LEROY ; Mme Isabelle Nora CONSOLI ; M. Stéphane GATIGNOL ; M. Clément MARIEN ; M. Bruno BOURNEL ; M. François RAGE ; M. Philippe MAITRIAS ; Mme Géraldine ALEXANDRE ; Mme Blandine GALLIOT ; Mme Mina PERRIN ; Mme Cynthia JEULAND ;
Conseillers Municipaux.

PROCURATIONS /

M. Fabrice CLOUVEL Adjoint au Maire

(à Mme Élisabeth FORESTIER-HUGON)

M. Frédéric GENET Adjoint au Maire

(à M. Jean-Paul LAPOUGE)

Mme Halima LADJEMI Adjointe au Maire

(à M. Clément MARIEN)

Mme Magdeleine VIGIER Conseillère Municipale

(à M. Eric GIRARD)

M. Yves CIOLI Conseiller Municipal

(à M. Philippe MAITRIAS)

ABSENT / -

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE / Monsieur Clément MARIEN

M. Bruno BOURNEL quitte la séance après le vote du rapport n° 66 et donne pouvoir à Mme Cynthia JEULAND.

VILLE APAISÉE

- Rapport N° 33 -

Objet / ÉDUCATION : DÉPÔT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX AU NOM DE LA COMMUNE DE COURNON-D'AUVERGNE RELATIVE À L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS LORS DES PÉRIODES D'UTILISATION PAR LE CENTRE D'ANIMATIONS MUNICIPAL DE L'ÉCOLE MATERNELLE PIERRE PERRET SISE 11 BIS PLACE DE LA RÉSISTANCE À COURNON-D'AUVERGNE – AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Dossier étudié en commission le 15 juin 2026

Rapporteur : Madame Rénatie LEPAYSAN

Le rapporteur expose aux membres du Conseil Municipal que la Ville doit mettre à jour les effectifs de la maternelle Pierre PERRET sise 11 bis place de la Résistance à COURNON-D'AUVERGNE.

En effet, le Centre d'Animations Municipal utilisant cette maternelle pendant la période estivale, il convient d'augmenter les effectifs admissibles du bâtiment afin d'être en conformité et de les passer de 97 à 120 enfants.

Dans le cadre de cette opération, il est nécessaire de déposer une autorisation de travaux, en vertu des articles R.111-19 et R.123-22 du Code de la construction et de l'habitation.

En conséquence, le Conseil Municipal doit, en vertu des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, autoriser Monsieur le Maire à procéder au dépôt de ladite autorisation.

Après délibération et à L'UNANIMITÉ, le Conseil Municipal :

- **autorise** Monsieur le Maire à déposer l'autorisation de travaux relative à l'augmentation des effectifs de l'école maternelle Pierre PERRET sise 11 bis place de la Résistance à COURNON-D'AUVERGNE.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme, à Cournon-d'Auvergne le 02 juillet 2026

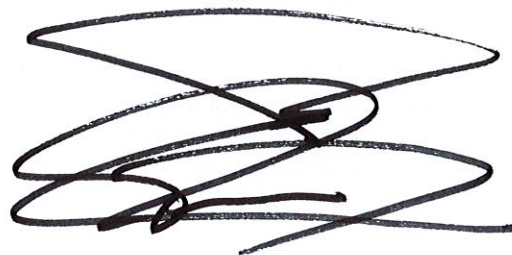
Le Secrétaire de séance

Clément MARIEN



Le Maire

Yanik PRIÈRE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou par saisie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr